

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JANVIER 2015 A 18H30

Présents tous les membres sauf :

Absents excusés : Madame Geneviève HENNET (procuration à Madame Mercedes GAMBUS), Madame Florence GROSJEAN (procuration à Monsieur Frédéric ROUX), Monsieur Michel VANHAUWAERT (procuration à Monsieur Patrick DAUMIN), Monsieur Ludovic BONNET (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Madame Muriel PIZZA

1) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR LE RAJOUT D'UN POINT: DECISIONS MODIFICATIVES

Avant de démarrer la séance, et après avoir demandé l'accord à son conseil, Monsieur le Maire indique à celui-ci qu'il serait nécessaire de rajouter un point à l'ordre du jour concernant des virements de crédits à effectuer pour régulariser l'échéance trimestrielle d'un emprunt communal comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- Compte 66111 (intérêts d'emprunt)	+ 1 491,00 €
- Compte 61522	- 1 491,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Compte 1641 (capital emprunt)	+ 4 167,00 €
- Compte 2313/114 (programme démolition maison rue du Barry)	- 4 167,00 €

Le budget restant en équilibre le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer ces virements de crédits.

2) REVISION PLU: (LANCEMENT D'UN MAPA)

Monsieur le Maire indique que suite à l'annulation du PLU en mars 2013 par décision du Tribunal Administratif, la commune applique de nouveau l'ancien règlement d'urbanisme : le POS et qu'il y a lieu réglementairement de lancer une nouvelle procédure de révision du PLU pour être conforme avec la Loi au plus tard en 2017.

Il indique au conseil que ce nouveau document doit respecter la loi Grenelle II, plus restrictive au niveau des zones à urbaniser et plus renforcée au niveau des mesures environnementales.

Il précise que la procédure de révision est lourde et complexe et qu'il est indispensable que la commune soit assistée par un bureau d'étude compétent en matière d'urbanisme pour être en conformité.

Il demande ainsi à être autorisé à lancer une procédure de marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) sur le fondement des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

Un dossier de consultation des entreprises sera établi avec cahier des charges et règlement de consultation. La durée prévisionnelle du marché sera de 36 mois.

Les crédits nécessaires afférents à ce programme sont déjà inscrits au budget 2014 et seront reportés sur le budget 2015.

Les offres pour la consultation d'un bureau d'étude seront étudiées par l'avocat chargé de l'urbanisme contentieux de la commune et la date limite de réception des offres sera fixée au 23 février 2015.

Il est précisé que le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la COPAVO va être prochainement relancé pour intégrer Mollans dans son périmètre afin d'assurer une cohérence territoriale avec les villages voisins de Brantes, Saint-Léger et Savoillans qui font partie de la COPAVO.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une procédure de marché MAPA pour le choix d'un bureau d'étude chargé d'accompagner et d'assister la commune pour la révision du PLU, à retenir l'offre la plus avantageuse, à signer et à notifier le marché, et l'autorise à faire de façon générale tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Balayeuse

Monsieur le Maire indique au conseil que la balayeuse de voirie est en panne régulièrement et que cela occasionne un coût de réparation important. Il y aurait lieu de se renseigner auprès de sociétés spécialisées pour la remplacer. Il leur sera demandé des propositions de prix pour en acheter soit une neuve, soit une d'occasion ainsi que les conditions de reprise de notre machine.

Des informations seront demandées pour savoir si cette acquisition peut être subventionnée.

Site d'escalade des Eyguiers

Madame Fabienne Duvillard informe le conseil de l'avancée de ce dossier.

Afin de prévenir tout accident sur ce site déjà équipé et très fréquenté par les grimpeurs et toute gêne, il y a lieu dans un premier temps de poser des panneaux pour :

- indiquer que le site est sur un terrain dit naturel afin de se couvrir en matière de responsabilité
- signaler l'emplacement des parkings afin que le site ne soit pas saturé par les véhicules et optimiser au mieux les stationnements les plus proches notamment au Portalet.

Virage au quartier du Moustier

Madame Fabienne Duvillard, à la demande de quelques personnes, signale que le virage situé au quartier du Moustier et permettant d'accéder à de nombreuses habitations est très encombré par des talus végétaux qui réduisent fortement la visibilité sur ce passage. Il est demandé si ces talus peuvent être débroussaillés pour en dégager la vue.

Monsieur le Maire précise que ce virage est situé sur un chemin privé et que la voie communale qui a été obstruée par autrui n'est plus empruntée depuis longtemps.

Problématique à revoir.

Problème au Portalet

Il a été signalé à Madame Marie-José Solsona un problème de circulation au niveau du Portalet dû à des véhicules mal garés.

Cela est gênant pour tous ceux qui y passent et notamment pour les interventions des pompiers.

Monsieur le Maire indique que les emplacements pour les stationnements ont été refaits.

Plusieurs propositions sont évoquées pour remédier à ce problème.

A voir sur place.

Repas des Anciens du 25 janvier 2015

Madame Mercedes Gambus demande comment se déroulera le service du repas.

Monsieur le Maire répond que celui-ci sera organisé comme les autres années, le conseil municipal fera le service et les personnes invitées se placeront comme elles le souhaitent.

Stationnement Boulangerie Aux Délices du Dauphin (face au Casino)

L'emplacement situé devant la boulangerie est très fréquemment occupé par des véhicules qui s'y garent. Cela gêne le commerce pour décharger les paniers chaque matin.

Monsieur le Maire indique qu'une procédure sera mise en place après renseignements pris dans un premier temps auprès de la gendarmerie.

Un mot sera mis dans le prochain bulletin municipal pour communiquer l'information par rapport à cette incivilité.

Fin de séance 19h30